

LES DESORDRES DU CARRELAGE DE SOL

Les sols carrelés sont considérés en général par les maîtres d'ouvrage comme des revêtements durables par opposition aux revêtements souples (linoléum, PVC, moquette, aiguilleté, ...).

Mis en œuvre dans les locaux humides, mais également dans les pièces principales, ils répondent théoriquement dans l'esprit du propriétaire à des critères de propreté, solidité, inaltérabilité...

Depuis quelques années, la pose collée est devenue le mode d'exécution le plus courant. Cela est surtout dû aux prix concurrentiels que cette technique permet, même si certains carreleurs préfèrent le carrelage scellé.

Les nouvelles exigences acoustiques ou thermiques nécessitent une pose désolidarisée par rapport aux planchers porteurs, surtout dans les immeubles collectifs. Les délais d'exécution des immeubles se raccourcissent.

Les propriétaires ne veulent plus des découpages par joints de fractionnement pour des raisons esthétiques. Malgré l'évolution des techniques, les désordres augmentent.

En effet, la mince membrane que constitue le carrelage traduit rapidement les carences de son support et de sa mise en œuvre. Les désordres les plus courants sur les surfaces carrelées sont la fissuration, le décollement et le soulèvement.



LES DESORDRES DU CARRELAGE DE SOL

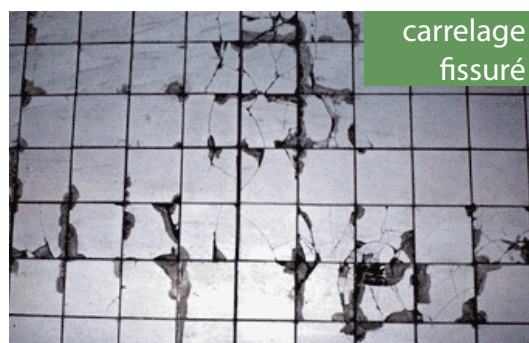
Le diagnostic

La fissuration

Elle se développe linéairement selon des directions variables, mais plus particulièrement aux emplacements les plus sensibles (angles rentrants ou saillants, passages de porte, charges concentrées ...).

Elle traduit une déformation de la ou des différentes couches constituant le support du carrelage :

- souplesse du plancher porteur (flexion excessive du plancher bois entre solives, flexion anormale d'un plancher béton et traction au droit des appuis),
- déflection localisée du support (charge concentrée sans effort),
- tassement différentiel de l'isolant (présence de points durs ou inadéquation du matériau isolant),
- franchissement d'un joint de gros-œuvre sans précaution (non prise en compte des joints de construction ou des changements de matériaux),
- retrait de la chape ou du mortier de pose (pose prématurée sur un support récent, mauvais positionnement du treillis ...)



Le décollement

Le décollement des carreaux a principalement pour causes :

- une mauvaise préparation ou une mise en œuvre du mortier de pose qui ne permet pas une optimisation de l'adhérence, surtout si le carrelage posé est peu poreux (mouillage à optimiser) ou relativement lisse en sous face (diminution de la surface de contact).
- un battage des carreaux insuffisant contribue encore à diminuer les surfaces de contact.
- une préparation insuffisante du support (chape pour pose collée présentant des traces de plâtre ou des poussières empêchant l'adhérence, défaut de planimétrie provoquant des surcharges de colle ...).

On rencontre également des mortiers de chape mal dosés en liant qui demandent une consolidation. Une mise en œuvre de la colle ne respectant pas les prescriptions d'utilisation (temps d'ouverture, simple ou double encollage, délai entre application et pose du carrelage ...)



LES DESORDRES DU CARRELAGE DE SOL

Le soulèvement

Le soulèvement est sans doute le désordre le plus spectaculaire. Il survient en général d'une façon brutale après un réchauffement rapide du carrelage alors que le support est encore à une température inférieure ou après retrait du gros-œuvre dans les premières années.

Il traduit une combinaison de facteurs et de contraintes divers dont la plus importante est la mise en compression du revêtement :

- Le support subit un retrait par nature, il engendre des mises en compression du carrelage si celui-ci est posé prématurément (si l'adhérence carrelage/support est correcte, cette mise en compression est absorbée au moins provisoirement les premières années).
- Les variations dimensionnelles thermo hygrométriques (Écarts d'humidité et de température) engendrent des alternances de contraintes qui sollicitent le revêtement.
- L'absence de joints périphériques et de joints de fractionnement constitue un blocage du revêtement qui ne peut se dilater librement. Il s'agit d'un facteur aggravant.
- La flexion des planchers contribue également à accentué cette mise en compression.

Ces différents facteurs se combinant avec un collage ou un scellement défailant provoquent à terme un soulèvement du revêtement carrelé par flambement.

En conclusion

Les contraintes de délais, associées aux problèmes d'esthétiques (surtout pour les joints de fractionnement) favorisent le développement des mises en contrainte des revêtements de finition de sol. On repérera rapidement l'origine des dommages en vérifiant attentivement : leur condition de pose (délai de séchage et nature du support), la présence ou l'absence de joints (périphériques ou de fractionnement), le simple ou le double encollage des carreaux, l'Épaisseur et la qualité du mortier de pose, la planimétrie du support en cas de pose collée, la qualité de l'isolant (sa compressibilité), le positionnement du treillis dans la chape (souvent inutile lorsqu'il reste en partie inférieure).

Les conseils de prévention

La leçon que l'on peut retenir est que le carrelage ne masquera jamais les problèmes de son support.

Avant d'entamer les travaux, il convient de bien reconnaître ce dernier et sa compatibilité avec les carreaux à poser.

Le mode d'exécution devra respecter des prescriptions particulières à chaque cas de figure.